



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 69800

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la scolarisation dans le Pas-de-Calais des enfants autistes et plus particulièrement des jeunes enfants atteints d'une forme légère de ce handicap. Ces enfants ne peuvent intégrer un établissement spécialisé mais ne jouissent pas pour autant de l'autonomie propre à leur permettre de suivre une scolarité ordinaire. Pourtant, l'accès à l'école permet à l'enfant déficient de côtoyer d'autres enfants du même âge non handicapés, afin qu'il se socialise comme les autres et devienne autonome. Ces enfants légèrement handicapés nécessitent une attention particulière que ne peut pas toujours assurer le personnel enseignant. A cet égard la présence d'auxiliaires d'intégration scolaire dans les écoles maternelles et primaires constitue un atout important pour ces enfants qui bénéficient d'une aide matérielle et éducative adaptée à leurs besoins. Or, les enfants autistes ne peuvent à ce jour être intégrés en milieu scolaire du fait de l'absence de ces auxiliaires d'intégration dans le département du Pas-de-Calais. Il lui demande en conséquence si la création de postes d'auxiliaires d'intégration scolaire est prévue dans le département du Pas-de-Calais afin de pallier les carences en matière d'accueil des enfants handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69800

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6872